

DU PROJET DEMONSTRATIF A LA GENERALISATION DU BOIS LOCAL

Jeudi 22 janvier 2015, Montpellier

ACTES DU COLLOQUE



La Maison du Bois et de la Forêt de la Salvetat sur Agout

Le 22 janvier 2015, la Fédération nationale des Communes forestières a organisé un colloque intitulé « Du projet démonstratif à la généralisation du bois local ». En présence du président Dominique Jarlier, ce colloque, en partenariat avec le Conseil général de l'Hérault, a réuni 150 élus, agents de développement, professionnels et partenaires de la filière bois à l'Hôtel du Département à Montpellier.

Francis Cros, vice-président de la Fédération nationale des Communes forestières en charge du bois construction et conseiller général de l'Hérault, a souhaité ce rendez-vous à mi-parcours du programme « 100 constructions publiques en bois local », initié en 2012, pour faire un bilan mais aussi ouvrir de nouvelles perspectives à cette action phare de la Fédération.

Programme

9h00 Accueil des participants

9h30 Ouverture

Monique Pétard, vice-présidente du conseil général de l'Hérault, déléguée à l'environnement, au développement durable et à l'agenda 21

Pierre Guiraud, vice-président du conseil général de l'Hérault, délégué à l'aménagement et à l'économie des territoires

Dominique Jarlier, président de la Fédération nationale des Communes forestières

10h00 Etat des lieux et perspectives de la construction bois en France

Christian Piquet, président de France Bois Régions

10h15 Le soutien de l'Etat aux filières bois et matériaux biosourcés dans la construction

Guillaume Derombise, MEDDE - Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Paysage (DHUP)

10h40 Les solutions pour construire en bois local

John Pellier, chargé de mission 100 constructions

Témoignages :

- **Mme Nathalie Larche et M. Nicolas Metzger**, architecte du groupe scolaire de Hadol (88)

- **M. Roland Samardia**, président du syndicat mixte du canton de Morez (39)

- **M. Jean-Louis Chabaud**, maire de Barrême (04)

12h00 Bilan d'étape du programme «100 constructions publiques en bois local »

Francis Cros, vice-président de la FNCOFOR, conseiller général de la Salvetat-sur-Agoût

Film « Politiques territoriales et construction bois: les clés de réussite »

Lydie Boisse, chef de projet 100 constructions

12h30 Remise des trophées bois aux maîtres d'ouvrage de bâtiments labellisés "100 constructions publiques en bois local"

Pause déjeuner

14h00 Politique de construction bois local : l'exemple du Conseil général de l'Hérault

Francis Cros, conseiller général de l'Hérault

14h30 Table ronde. Perspectives du programme 100 constructions. « Du projet démonstratif à la généralisation du bois local »

M. Jean Louis Chabaud, maire de Barrême

M. Sylvain Rochet, bureau d'études Teckicéa

M. Christian Piquet, président de France Bois Régions

M. Florian Portier, Chargé de projet de l'association Bois des Alpes

16h30 Clôture du colloque

Francis Cros, vice-président de la FNCOFOR

Ce colloque a été animé par Isabelle Bize (Intervista)

Ouverture : Le bois a l'avenir devant lui !

La matinée s'est ouverte par les allocutions des deux vice-présidents du Conseil général de l'Hérault :

Monique Pétard, déléguée à l'environnement, au développement durable et à l'agenda 21 et Pierre Guiraud, délégué à l'aménagement et à l'économie des territoires. Tous deux ont rappelé l'importance de la forêt dans le département, les services qu'elle apporte pour dynamiser les territoires, ainsi que la politique de soutien du Conseil général pour la valorisation de ces espaces forestiers, en lien avec la politique forestière nationale, les réflexions sur le changement climatique et la transition énergétique.



« Nos collectivités sont impliquées, il ne faut pas s'arrêter là » a encouragé Monique Pétard.

Pierre Guiraud a insisté sur le rôle de la forêt comme outil de développement au service de territoires vivants et attractifs :

« Le bois est quelque chose d'essentiel qui va sûrement modifier notre façon de penser l'énergie, la population, la construction et peut-être l'avenir de nos territoires ».



Dominique Jarlier, président de la Fédération nationale des Communes forestières a rappelé que l'action menée pour la valorisation de la ressource bois local dans la construction publique s'inscrit pleinement dans les grands chantiers nationaux : la 21ème conférence sur le changement climatique (COP21¹), mais aussi les travaux engagés par l'Etat via le comité stratégique de filière et le Conseil supérieur de la forêt et du bois chargé de rédiger le futur Programme national bois.

« La politique forestière connaît depuis peu un renouveau sans précédent. C'est une belle dynamique qui doit nous encourager. Innovons, soyons audacieux : le bois est le matériau du futur ».



¹ La COP 21 (Conférence des parties de la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de 2015 aussi appelée Paris 2015,) se tiendra à Paris, du 30 novembre au 11 décembre 2015

Etat des lieux et perspectives de la construction bois en France

Christian Piquet, président de France Bois Régions

Pour engager les travaux de la journée, Christian Piquet, président de France Bois Régions, a présenté les résultats de l'enquête nationale de la construction bois en France, réalisée en 2013 : « *La construction bois n'est pas satellitaire mais elle est bien inscrite dans le marché de la construction en France* ». En effet, le nombre global de mètres carrés construits en marché public a diminué de 9% entre 2011 et 2012, celui de la construction bois sur les mêmes marchés a augmenté très sensiblement sachant que la part du bois était très faible en 2011.



« Avec la signature récente, le 16 décembre dernier, du contrat de filière bois par 4 ministères, 16 organisations interprofessionnelles et associations de collectivités, l'avenir est prometteur. »

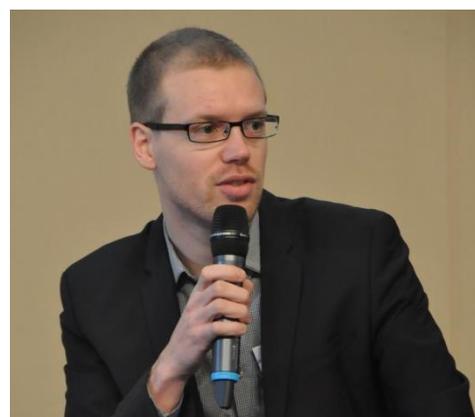
Le soutien de l'Etat aux filières bois et matériaux biosourcés dans la construction

Guillaume Derombise, Chef de projet à la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Paysage (DHUP) – Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE) – Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement (METL).

Guillaume Derombise a présenté les différentes politiques de soutien de l'Etat aux filières bois et matériaux biosourcés dans la construction.

Depuis l'accord cadre « bois construction environnement » en 2001, un premier plan bois construction a été mis en place sur la période 2009-2014 dont l'objectif était de « *lever les freins techniques et normatifs à l'usage du bois dans la construction.* »

La méthodologie employée a permis d'identifier des obstacles normatifs et réglementaires à l'usage du bois dans la construction avec l'aide des professionnels de la filière qui a conduit à un plan d'actions techniques sur 3 ans supervisé par la DHUP. Les actions ont été réalisées par le CSTB (Centre Scientifique du Bâtiment) et le FCBA (Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement) et cofinancées par la DHUP (Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Habitat), FBF (France Bois Forêt) et le Codifab (Comité professionnel de développement des industries françaises de l'ameublement et du bois).



Un nouveau plan Bois Construction II 2014-2017 a été lancé, basé sur trois axes stratégiques :

- Axe 1 : Formation - Compétences - emploi
- Axe 2 : Valorisation des feuillus dans la construction
- Axe 3 : Positionnement des solutions bois sur le marché de la réhabilitation (Projet ARBRE)

Guillaume Derombise a souligné que « **Les actions nationales ne suffisent pas. Le développement de la filière passe par des approches de territoire** ». C'est pourquoi la DHUP soutient et accompagne des projets de filière dans les territoires. La circulaire du 31/12/2012 relative à la « territorialisation de la démarche filière verte dans le champ de la qualité de la construction » a permis de faire émerger 5 projets avec les DREAL (Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement, et du Logement) Centre, Limousin, Aquitaine, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes, Lorraine et Bourgogne (exemple : Dreal Centre : Développement de l'utilisation des matériaux biosourcés dans la commande publique, Dreal Aquitaine : projet BAOBAB structuration d'une offre locale de bâtiments de plusieurs niveaux en bois.)

Plus largement, la DHUP agit pour soutenir la demande par la commande publique selon 4 axes :

- Démontrer la performance des constructions bois ;
- Accompagner les maîtres d'ouvrage publics ;
- Faciliter l'accès au marché ;
- Former et informer les maîtres d'ouvrage publics.

Pour résumer, les signes sont positifs, les pouvoirs publics apportent des moyens financiers et humains, une stratégie de filière se construit et des solutions sont en cours pour faire évoluer les différentes réglementations en faveur du bois dans la construction. D'autres points doivent être travaillés comme le décroisement des filières, par exemple l'utilisation du bois avec d'autres matériaux de construction : acier, béton..., la valorisation des feuillus dans la construction et l'aménagement intérieur, le développement de la prescription bois et d'autres matériaux biosourcés dans la commande publique.

Pour poursuivre et accompagner cette dynamique en faveur du bois, les participants invités à s'exprimer sur cette 1^{ère} partie du colloque, ont soulevé la nécessité de démontrer la valeur et la qualité de ce matériau. La force de cette démonstration réside dans l'exemplarité de nombreux projets, dans lesquels les collectivités et l'Etat doivent être les premiers acteurs. A ce titre, l'engagement de l'Etat dans la construction d'une véritable politique de filière est un signe fort qui a mis en synergie d'autres acteurs, institutionnels et professionnels. Faire passer le message bois, c'est démontrer sur le terrain et être de plus en plus présent.

Après cette première partie nécessaire pour replacer le marché de la construction bois en France et la politique de l'Etat en la matière, la 2^{ème} partie était axée sur une présentation des actions et solutions développées par le programme « 100 constructions », d'un bilan de ces actions et des témoignages de maîtres d'ouvrage engagés.

Les solutions pour construire en bois local

John Pellier, chargé de mission « 100 constructions »

John Pellier a rappelé que les administrations françaises et les collectivités locales sont soumises à des procédures particulières, énoncées dans le Code des marchés publics, pour la commande de biens et de services. Ces règles directement transcrites du droit communautaire visent à garantir une libre concurrence entre les fournisseurs et prestataires de services susceptibles de répondre aux consultations émises par ces maîtres d'ouvrage publics. En ce sens, les critères qui peuvent être retenus pour choisir le ou les bénéficiaire(s) du marché sont strictement encadrés, et ne doivent pas être discriminants. Notamment, les indications de provenance géographique, l'utilisation du terme « bois local », ou l'introduction d'une distance de transport sont proscrites.



Dans le cadre du programme « 100 constructions publiques en bois local » et pour s'adapter à cette réglementation, les Communes forestières ont élaboré une boîte à outils testée et éprouvée. Plusieurs solutions sont proposées :

- **La délivrance de bois :** si la collectivité est propriétaire d'une forêt et possède les bois nécessaires à son projet : en quantité, en qualité et en diamètre, elle peut demander à l'Office National des Forêts (ONF) de lui délivrer les arbres correspondants à ses besoins.
- **L'achat de bois brut :** si la collectivité n'est pas propriétaire d'une forêt, ou ne dispose pas de la totalité des bois répondant à ses besoins (quantité, qualité, diamètre), elle peut l'acheter à un propriétaire privé ou à une autre commune via un marché de fournitures.

Dans ces deux cas, le maître d'ouvrage reste propriétaire du bois apporté à son projet. Avec son maître d'œuvre, il assure l'exploitation (sauf achat de bois bord de route), le transport et la transformation (sciage, séchage, rabotage...) via des marchés de service intégrés ou pas au marché global des travaux pour apporter au projet les différents débits de bois déterminés. La traçabilité des bois, de la forêt à la scierie, puis de la scierie aux entreprises qui le mettent en œuvre (charpentier, menuisier...), est un élément contractuel du marché de prestation.

- **La certification :** L'outil certification, à l'image de la certification de produits et services développée par l'association Bois des Alpes² sur le massif alpin, peut être introduit dans les marchés publics avec la mention « ou équivalent ». L'association Bois des Alpes a défini des clauses précises à introduire dans les marchés au travers d'un guide.³

Au-delà de la simple provenance du bois, cet outil permet de vérifier que le bois utilisé respecte des exigences techniques et environnementales :

² Pour en savoir plus : www.boisdesalpes.net

³ Le guide est disponible ici : <http://www.boisdesalpes.net/guide-juridique.php>

- l'origine des bois issus du massif alpin français (selon décret 16/01/2004 relatif à la délimitation des massifs) avec une traçabilité à 100 % ;
- les caractéristiques techniques des produits et le respect des normes en vigueur (PEFC, marquage CE précisant le taux d'humidité des bois, et le respect des normes de construction, classement mécanique par méthode visuelle jusqu'au C24 et machine à partir du C30) ;
- l'intervention d'entreprises locales (périmètre du massif alpin français élargi aux départements limitrophes français) ;
- une dynamique de coopération entre les acteurs qui s'engagent envers le référentiel et les uns envers les autres.

En préalable à ces solutions, il a été rappelé l'importance de la volonté politique du maître d'ouvrage de construire avec les ressources locales. Cette volonté doit être claire et transcrite dans l'ensemble des documents du projet et le plus en amont possible. Bien préciser son besoin permet d'orienter les entreprises pour qu'elles y répondent du mieux possible.

Trois témoignages sont venus illustrer ces propos et apporter un retour d'expériences sur des projets du programme « 100 constructions. »

- Nathalie Larché et Nicolas Metzger, architectes du groupe scolaire de Hadol (88)

Ces architectes associés de l'agence Larché, spécialisée dans la construction bois, ont témoigné de l'importance pour les maîtres d'ouvrages d'exprimer le plus tôt possible leur volonté d'utiliser le bois local.

Pour la réalisation du groupe scolaire d'Hadol, dans les Vosges, les architectes ont bénéficié d'une implication très forte de la commune.



Roger Colin, maire d'Hadol, a indiqué dès le départ sa volonté d'utiliser du douglas et du sapin issus



de sa forêt communale. La commune s'est délivrée le bois pour la construction de son groupe scolaire. Grâce à l'implication de l'ONF et de l'équipe de maîtrise d'œuvre, et parce que le projet a été anticipé, il n'y a pas eu de problème de délais pour la sélection et l'exploitation des bois.

« On apprend à travailler avec le bois local. Ce matériau a une vraie plus-value » ont témoigné les architectes.

- Roland Samardia, président du Syndicat mixte du Canton de Morez (39)



Roland Samardia a présenté la plateforme bois énergie de Morez, projet issu d'une réflexion menée par le Parc Naturel régional du Haut-Jura, à la suite d'un Plan d'approvisionnement Territorial (PAT), pour organiser l'alimentation des chaufferies bois sur le territoire. Le syndicat a choisi de construire une plateforme pour mutualiser le service de stockage, maîtriser la provenance des bois et la destination du combustible. Le projet, inspiré d'une réalisation suisse, est composé d'une structure en bois rond et de sciages bruts pour les pannes et les

cloisons afin de valoriser au mieux les ressources locales résineuses. La commune de Morbier a fourni les 500 m³ de bois ronds nécessaires au projet qui ont ensuite été transformés par les entreprises « ô Jura bois » pour le sciage et « La Pessière » pour le charpentier, toutes deux situées sur le territoire.

Roland Samardia a souligné l'importance de l'accompagnement des Communes forestières et l'implication des entreprises pour travailler ensemble sur le projet. Ces entreprises ne se sont pas arrêtées là, fortes de cette expérience, elles ont répondu ensemble à d'autres marchés publics. L'effet d'entraînement se vérifie.



« C'est un enrichissement pour un territoire de valoriser sa ressource. C'est aussi notre participation au développement durable et à l'indépendance énergétique de notre pays [...] Il y a une vraie fierté de la part des habitants de s'appropriier un bâtiment construit avec le bois de leur région ».

- Jean-Louis Chabaud, maire de Barrême (04)



Jean-Louis Chabaud, maire de Barrême dans les Alpes de Haute-Provence, a présenté l'atelier bois ONF qui représentait une opportunité de dynamiser la filière bois locale et les emplois locaux. En effet, la commune s'est engagée dans la construction de ce bâtiment pour accueillir les nouveaux ateliers de l'agence travaux ONF née de la fusion des deux ateliers existants sur la région. Engagée dans la charte forestière de territoire du Pays Asses-Verdon-Vaïre-Var 2010-2015, dont l'axe principal est le

développement et la diversification de la filière bois, le choix du bois local comme matériau s'est imposé naturellement.



La commune s'est chargée de l'achat des 302 m³ de grumes de pin et de mélèze nécessaires au projet via un marché d'achat de bois brut bord de route. Elle a également choisi d'intégrer la démarche de certification Bois des Alpes en exigeant dans les lots sciage et charpente du marché de travaux, la réponse d'un charpentier et d'un scieur certifiés Bois des Alpes ou équivalent.

Pour Jean Louis Chabaud, le retour d'expérience est positif aussi bien pour les entreprises que pour les habitants qui sont fiers de faire visiter le bâtiment. Elus et habitants ont un autre regard sur la forêt.

La question du surcoût lié à l'utilisation de la ressource locale a été posée à de nombreuses reprises.

Il a été rappelé que le lot bois (fourniture et pose) représente en moyenne 20 à 25 % du coût du bâtiment. La matière bois en tant que telle ne représente que 5 % du montant d'un projet. Construire en bois et encore plus en bois local n'a donc pas d'impact significatif sur le coût d'un projet, des choix économiques pouvant être effectués sur les autres postes d'investissements (second œuvre, aménagements intérieurs, agencement.)

Les élus et les professionnels présents à la tribune ont également rappelé la nécessité d'intégrer d'autres facteurs et de prendre en compte le coût global : impacts positifs sur les emplois locaux non délocalisables, sur l'environnement, sur les populations etc. Certaines collectivités abondent même de leurs soutiens financiers les projets retenant le critère d'utilisation du bois local. Les aides européennes interviennent également dans le montage financier de ces opérations. « **Nous sommes des communes forestières, si on ne donne pas l'exemple, qui va y aller ?** » a conclu Roland Samardia.

Bilan d'étape du programme « 100 constructions publiques en bois local »

Francis Cros, vice-président de la Fédération nationale des Communes forestières, conseiller général de l'Hérault

Lydie Boisse, chef de projet du programme « 100 constructions publiques en bois local »

La force de la démonstration

Francis Cros et Lydie Boisse ont ensuite fait un bilan positif de l'action « 100 constructions publiques en bois local » qui a vu naître 58 projets en cours ou réalisés en 3 ans.



Francis Cros a rappelé que le programme « 100 constructions publiques en bois local » est né de la volonté des élus aménageurs du territoire, maîtres d'ouvrage publics et très souvent producteurs de bois, de voir se développer localement l'utilisation du bois dans la construction, notamment pour valoriser au mieux leur production forestière, développer l'économie locale et maintenir l'emploi en milieu rural, renforcer la compétitivité des entreprises des territoires, lutter contre le changement climatique, en valorisant sur place un matériau renouvelable et moins énergivore que ses concurrents.

C'est en ce sens que la Fédération nationale des Communes forestières a développé le programme ambitieux d'accompagner la réalisation de 100 constructions publiques

en bois local de 2012 à 2017.

Francis Cros a rappelé que l'objectif était de démontrer qu'il est possible de construire des bâtiments modernes et performants avec des bois prélevés et transformés localement et d'initier, dans les territoires, des politiques en faveur de la construction bois.

« En effet, si aujourd'hui beaucoup reprennent cette notion de bois local et de valorisation des bois des massifs français, il n'en était pas tout à fait de même il y a quelques années ».

L'accompagnement de ces projets « vitrines » a donc pour objectif de créer, chez les maîtres d'ouvrage publics, le réflexe « construire en bois local » et d'encourager les démarches dans ce domaine.

Lancé en 2012, déployé en 2013, le programme « 100 constructions publiques en bois local » porte maintenant ses fruits avec l'engagement des collectivités qui a permis l'émergence de 58 projets sur le territoire national, soit plus de la moitié des objectifs.

Lydie Boisse a explicité en détails les deux volets du programme à savoir l'accompagnement technique des maîtres d'ouvrage et des territoires et le volet communication important pour insister sur l'exemplarité.



Au-delà de l'émergence de projets, le programme a été relayé par plusieurs territoires à travers la mise en place d'appels à projets ou encore de politiques pilotes sur la construction en bois local à l'exemple de certains départements.

Lydie Boisse a rappelé les clés de réussite d'un projet de construction en bois local à savoir :

- une volonté politique forte du maître d'ouvrage,
- des entreprises engagées aux cotés de la maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre pour réussir,
- un dialogue, une coopération constante entre tous les acteurs du projet : maîtrise d'ouvrage, architectes, bureau d'études

bois, ONF, entreprises (scieur et charpentier).

Au-delà de ces éléments, un travail sur la performance environnementale des bâtiments avec la DHUP a été engagé sur 10 bâtiments. Ces éléments montrent que le bois valorisé en circuit court a toute sa place aux côtés d'autres matériaux biosourcés pour la construction de bâtiments modernes et performants d'un point de vue architectural, économique et environnemental.

Francis Cros a rappelé la volonté de travailler avec les interprofessions régionales et leur réseau de prescripteurs bois. « **Ainsi, les interprofessions apporteront leur connaissance de la filière et des entreprises et nous sommes forts de milliers de collectivités et d'élus chargés de l'aménagement du territoire et de la prescription** ».

Remise des trophées bois aux maîtres d'ouvrage de bâtiments labellisés "100 constructions"

Pour récompenser l'engagement des maîtres d'ouvrage dont les bâtiments sont inscrits au programme "100 constructions", des trophées ont été remis aux élus présents :

L'atelier Bois ONF en Bois des alpes
Commune de Barrême - Alpes Haute-Provence
M. Jean Louis Chabaud
Essences utilisées : pin noir, mélèze, épicéa,



La plateforme de stockage bois énergie
Syndicat Mixte du Canton de Morez - Jura
M. Roland Samardia
Essences utilisées : sapin, épicéa

Crèche multi-accueil et relais d'assistante maternelle
Commune de Saint Laurent en Grandvaux – Jura
Mme Françoise Vespa représentée par M. Roland Samardia
Essences utilisées : sapin, épicéa



Groupe scolaire
Commune de Hadol -Vosges
M. Roger Colin
Essences utilisées : douglas, sapin

Aménagement du plan d'eau de Xertigny - construction d'Habitat léger de loisirs en hêtre et bâtiment d'accueil en hêtre

Communauté de communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle - Vosges

M. Philippe Eymard représenté par M. Roger Colin

Essences utilisées : hêtre, douglas, épicéa, pin sylvestre



Maison de la Forêt et du Bois

Communauté de Communes des Montagnes du Haut-Languedoc – Hérault

M. Francis Cros

Essences utilisées : douglas



Bat'innovant (Habitat individuel dense Biosourcés)

Communauté de Commune de Sauer-Pechelbronn - Bas-Rhin

M. Jean-Marie HAAS représenté par Mme Frédérique Weber chargée de mission et le cabinet d'architecture studio 1984

Essences utilisées : hêtre, pin sylvestre



Pôle d'activités de la Ferme d'Icart à Montels - Communauté de communes du Seronnais – Ariège

M. François Velters et Mme Elodie Roullier

Essences utilisées : douglas, acacia



Foyer Rural

Commune de Félines - Minervois – Hérault

M. Jean Pierre Pastre

Essences utilisées : cèdre, douglas



Les maîtres d'ouvrage récompensés par un trophée

Parmi les bâtiments inscrits au programme « 100 constructions », plusieurs d'entre eux ont été primés dans le cadre du Prix national de la construction bois, organisé par France Bois Régions.

Politique de construction bois local : l'exemple du Conseil général de l'Hérault

Francis Cros, conseiller général de l'Hérault

Pour compléter ce bilan, Francis Cros a présenté la politique du Conseil général de l'Hérault en faveur de la construction bois.

Après avoir rappelé le contexte forestier du département (2ème département le plus boisé de la région Languedoc-Roussillon) et économique avec 2 500 entreprises liées au secteur bois auxquels 8 000 emplois directs et indirects sont rattachés, Francis Cros a présenté la stratégie du département en 3 axes. Adoptée en février 2014, cette stratégie est basée sur une animation de la filière bois axée sur les communes et la valorisation de la forêt publique, le développement de la filière bois énergie et de la filière bois construction, avec une volonté d'exemplarité du Département.

Une charte des partenariats destinée au développement de la filière forêt bois a été signée entre le département, les Communes forestières de l'Hérault, l'Association des maires de l'Hérault et le Syndicat Mixte d'Energies du Département de l'Hérault « Hérault Energies. »

« Un des enjeux est de maintenir les populations sur les territoires. Grâce à ses atouts économiques, environnementaux et sociétaux, la forêt peut y répondre. »



Table ronde : perspectives du programme 100 constructions, « du projet démonstratif à la généralisation du bois local. »

Ont participé à cette table ronde :

- M. Dominique Jarlier, Président de la Fédération Nationale des Communes Forestières ;
- M. Jean Louis Chabaud, maire de Barrême (04) ;
- M. Sylvain Rochet, bureau d'études Teckicéa (25) ;
- M. Christian Piquet, président de France Bois Régions ;
- M. Florian Portier, chargé de mission de l'association Bois des Alpes.

La table ronde a été animée par Isabelle Bize (Intervista)



Dominique Jarlier a rappelé que le travail sur le programme « 100 constructions » a permis de mobiliser les donneurs d'ordre. Le terme de « bois local » est difficile à définir, il recouvre à ce jour l'ensemble des initiatives de fourniture du bois, de marques, de certifications, labels et travaux sur la traçabilité. Parallèlement, des réflexions au niveau national sont menées sur les circuits courts en général. Le Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Forêt, (MAAF) a insisté récemment sur la nécessité de travailler sur des guides destinés aux acheteurs publics pour favoriser les circuits de proximité. Le bois ne doit pas en être oublié d'autant plus avec la politique de l'Etat sur la filière forêt bois (Plan National Forêt bois, Contrat de filière...)

Isabelle Bize : « ***Est-il possible de mieux connaître la ressource forestière française pour généraliser l'utilisation du bois local ?*** »

Pour Dominique Jarlier, avoir une vision générale sur la ressource est difficile, les Plans d'approvisionnement Territoriaux permettent d'avoir, à l'échelle d'un territoire, une vision des potentiels en bois énergie et bois d'œuvre. « *La spécificité de la forêt française est la variété des essences, avec le programme « 100 constructions », nous avons fait travailler les équipes de maîtrise d'œuvre sur l'adaptation des besoins à la ressource plutôt que l'inverse* ».

Sylvain Rochet, bureau d'études Teckicéa a présenté son retour d'expérience en tant que Bureau d'études bois sur le bâtiment de Jougne (25).

Pour le groupe scolaire de Jougne, la maîtrise d'ouvrage souhaitait fournir le bois de sa forêt communale. Là aussi la volonté politique du maître d'ouvrage était très importante. Ils ont donc commencé par faire un état des lieux pour savoir ce qu'il était possible de produire, et notamment faire des produits industriels (BMA, BMR, etc...) pas uniquement massifs. L'avantage pour ce projet était que les industriels étaient proches géographiquement.

Pour Sylvain Rochet, l'analyse des possibilités d'utilisation de bois local doit être faite par projet. *« Beaucoup d'échanges entre les scieurs et les industriels sont nécessaires car ils n'ont ni les mêmes besoins ni les mêmes attentes et ils ne communiquent pas toujours bien entre eux »*. Dans le cadre du projet de Jougne, il y a eu quelques difficultés dans le sens où les relations commerciales entre scieurs et industriels n'existaient pas. L'intérêt de ce chantier réside dans le fait que les industriels se sont engagés dans ce projet et ont réussi à fabriquer les produits en bois contrecollés, aboutés à partir de la ressource locale.

Isabelle Bize : *« Les témoignages ont montré la nécessité d'être dans une démarche volontaire, est-ce que la démarche Bois des Alpes est un facilitateur ? »*

Jean Louis Chabaud, maire de Barrême, a précisé que pour la qualité des bois, la certification Bois des Alpes apportait une plus-value.

Florian Portier, chargé de mission de l'association Bois des Alpes a présenté la démarche de certification. L'association est née en 2008 et a développé un référentiel de certification construit de manière concertée avec l'ensemble des acteurs de la filière forêt bois sur le massif alpin. Une expérimentation a été lancée sur 20 opérations pilotes, pour tester la faisabilité de la certification. La certification de produits et de services Bois des Alpes a été accréditée par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation) fin 2013. Cette accréditation est gage d'indépendance et d'impartialité des organismes certificateurs qui doivent demander l'accréditation pour effectuer les contrôles sur les entreprises tout le long de la chaîne.

Isabelle Bize : *« Quel est l'impact de cette certification ? »*

Bois des Alpes représente dans le chiffre d'affaires des entreprises 5 ou 10 % de leur activité, mais leur permet de se maintenir économiquement. Peu à peu les marchés de construction demandant du Bois des Alpes prennent de l'ampleur. L'organisation des entreprises en grappes permet une montée en compétences de ces dernières et les prix des produits certifiés sont de plus en plus compétitifs.

Christian Piquet rappelle qu'entre 2013 et 2015, c'est-à-dire en 2 ans, 100 000 emplois ont été perdus dans le bâtiment. Donc, tous les projets qui apportent du travail sont importants. *« La défense de l'économie locale est importante mais il ne faut pas oublier que les préoccupations sont de défendre d'abord les bois locaux, si ce n'est pas possible, valoriser à minima les bois français »*.

Pour Christian Piquet, ces projets sont des cycles vertueux qui permettent de mettre en relation une chaîne d'entreprises, d'élus, d'équipes de maîtrise d'œuvre. Peu à peu, au fil des projets, la compétitivité et les savoir-faire augmentent. *« Ces projets sont un fonds d'amorçage pour la reproductibilité »*.

Jean Louis Chabaud précise que son projet a été une révolution culturelle et technologique : « *avec des bois moches on a réussi à construire un bâtiment que les habitants et les architectes viennent visiter* ». L'impact sur la culture locale est important.

Pour **Christian Piquet**, la question du coût doit être replacée plus globalement, une évolution des mentalités est nécessaire : « un bois qui fait des kilomètres et ne fait pas fonctionner l'économie locale a un coût global très important différent du coût financier direct ».

L'importance du rôle des techniciens a été reconnue par tous.

Les discussions de la table ronde réunissant élus, professionnels et techniciens, ont permis de dégager plusieurs pistes : mieux connaître la ressource pour mieux la valoriser localement en passant par l'échange entre les différents acteurs impliqués dans un projet; développer la certification dans les massifs mais aussi l'intégrer dans une démarche plus globale, à l'échelle nationale ; accompagner la volonté politique des maîtres d'ouvrage, en lien avec les compétences des techniciens.

Clôture du colloque : Les perspectives

Francis Cros, vice-président de la Fédération nationale des Communes forestières

Francis Cros a conclu cette journée placée sous le signe de la démonstration : "Les maîtres d'ouvrage ont besoin de voir des projets. C'est le bon sens et la force des élus locaux que d'avoir une volonté politique réaliste."

Concernant les perspectives du programme, au-delà de la nécessité de poursuivre ce travail de démonstration, de communication et d'accompagnement, plusieurs chantiers ont été proposés :

- aller plus loin dans nos ambitions avec la réalisation d'immeubles de moyenne hauteur en bois local ;
- décloisonner les filières pour "mettre du bois partout, mais pas partout du bois", par exemple le duo bois/béton ;
- faire de la forêt un vecteur pour la dynamisation des territoires et le maintien des populations ;
- travailler sur le Code des marchés publics pour lever les freins à l'utilisation de la ressource locale ;
- poursuivre les démarches de certification ;
- connaître le coût global de la construction en bois local ;
- communiquer et faire vivre le bois auprès du grand public ;
- renforcer les partenariats avec les collectivités territoriales: Régions, Départements, sans oublier l'Europe et sensibiliser les associations nationales d'élus.



A l'occasion du colloque, les premiers bâtiments construits ont été présentés dans une exposition photo mettant en valeur les possibilités architecturales et techniques des bois locaux et le savoir-faire des entreprises des territoires.



Contact : Lydie Boisse

Chef de projet du programme "100 constructions publiques en bois local"

Tel : 04.79.36.95.36 / 06.32.00.85.38

Mail : lydie.boisse@communesforestieres.org

Retrouver le programme et nos actualités sur :

www.100constructionsbois.com

www.fncofor.fr